



Bureau CRCI du 4 février 2010

/ MOTION

Demandes du monde économique aux acteurs et décideurs publics du territoire

**« Agissons aujourd’hui pour construire durablement
la mobilité nécessaire au développement des entreprises »**

Région Nord-Pas de Calais ⇄ aire métropolitaine de Lille

Sur proposition de la CRCI Nord – Pas de Calais et de la CCI Grand Lille, la Commission Régionale Aménagement du Territoire / Transports a travaillé sur le sujet de la mobilité, et a soumis à l'accord du Bureau la motion suivante.

« Ayant pris connaissance des réflexions en cours et constatant :

- l'importance que prendront les décisions à venir dans l'aménagement d'une chaîne de mobilité durable à l'échelle du territoire multipolaire que constitue l'aire métropolitaine de Lille et la région Nord-Pas de Calais dans son ensemble,
- la position très spécifique de notre territoire transfrontalier, au carrefour des échanges de l'Europe du Nord Ouest, aux portes de la France, du Royaume Uni et de trois grandes métropoles-capitales (Grand Paris, Grand Londres, Bruxelles),
- la concentration des échanges vers et par la métropole lilloise, qui n'ont cessé de s'intensifier ces dix dernières années,
- l'importance pour l'ensemble de la Région de réussir un développement multipolaire relié à la façade portuaire du rang nord-ouest européen, en relation avec les fonctions métropolitaines qui sont concentrées à Lille (au cœur d'un bassin de vie de près de 5 millions d'habitants) ;

les Présidents et Elus des Chambres de Commerce et d'Industrie de la région Nord-Pas de Calais interpellent les acteurs et décideurs publics quant à leur volonté d'agir de concert pour construire une mobilité durable, économiquement efficace et compétitive sur le plan international.

A l'heure où les entreprises préparent leur adaptation à la nouvelle donne économique qui découlera des accords internationaux sur le climat (lois « Grenelle de l'Environnement ») et aux évolutions technologiques/organisationnelles que génère la mondialisation ; les représentants du monde économique s'inquiètent du retard pris dans l'étude et la mise en œuvre de solutions concrètes pour construire durablement la mobilité nécessaire aux entreprises.

Notre enjeu est de réussir à l'échelle régionale la révolution des transports verts impulsée par l'Union Européenne, qui cible :

- la lutte contre la congestion des grandes agglomérations,
- l'organisation massifiée des flux sur les grands axes de transport internationaux,
- la construction d'une offre multimodale compétitive et fiable, suivant la logique de la co-modalité,
- une juste régulation de la concurrence qui existe entre les différents modes et services de transport qui utilisent une même infrastructure (trafic passager >< trafic fret, trafic intra régional >< trafic international).

En constatant :

- **l'engorgement quotidien du nœud autoroutier régional principal sur la métropole lilloise**, les dégradations étant telles que l'Etat s'oblige à interdire de nouvelles implantations,
- **l'absence de solution alternative ambitieuse permettant de desservir les sites congestionnés**, tant pour les personnes que les marchandises,
- **le désengagement de la desserte conventionnelle des entreprises de la région au niveau ferroviaire**, avec un report vers les grandes plateformes de concentration de la région parisienne et du port d'Anvers,
- **l'absence de subvention d'équilibre suffisante pour le transport combiné de marchandises en région**, qui est en situation de concurrence frontale avec le dispositif NARCON qui existe côté belge vers Anvers,
- **la décision de la France de mettre en place une écotaxe kilométrique pour les poids lourds**, sans mesure d'accompagnement aux frontières ni compensation d'investissement sur le territoire,
- **la fragilisation excessive de l'offre de transport**, du fait des écarts de performance, de prix et de règlementation,
- **le développement des flux sur les grands ports maritimes**,
- **l'intensification des échanges ferroviaires internationaux** transitant par Lille et le Tunnel sous la Manche,
- **l'intensification des échanges fluviaux interrégionaux** sur le corridor Seine-Delta du Rhin et de l'Escaut,
- **l'intensification des échanges routiers** entre pôles urbains et depuis/vers les grands centres logistiques et de transport multimodaux,
- **l'intensification des échanges internes à l'Aire Métropolitaine de Lille**, entre la Métropole et l'Artois.

Nous, représentant le monde économique,

- 1) **ne pouvons plus nous permettre l'atomisation des réflexions, initiatives et projets**, en subissant les oppositions d'intérêts locaux et l'absence de décisions qui en résulte,
- 2) **ne pouvons laisser concevoir un développement de la métropole qui ignorerait les enjeux de mobilité de la région**, en situation de revitalisation,
- 3) **sommes convaincus qu'il n'existe d'autre voie que de concevoir une stratégie globale de coopération, de régulation et d'investissement**, nécessaire pour soutenir le développement concurrentiel de nos entreprises. Cette cohérence doit être assurée à moyen terme sans pour autant négliger le court terme ; car des réglementations inadaptées ou trop tardives pourraient entraîner des reports irréversibles vers d'autres réseaux ou lieux d'implantation.

En conséquence, nous appelons les acteurs et décideurs publics du territoire à :

- **clarifier les démarches de coopération à l'échelle régionale et métropolitaine**, notamment en poursuivant l'initiative relayée par le Préfet de Région d'une réflexion collégiale visant à construire un « cadre de cohérence » à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lille,
- **hiérarchiser les réflexions avec un objectif d'efficacité**, pour accélérer les prises de position politiques et la concrétisation d'un certain nombre de projets prioritaires, nécessaires pour organiser au mieux la mobilité des hommes et des marchandises,
- **ouvrir ces réflexions aux acteurs économiques** qui sont susceptibles d'utiliser et de mettre en œuvre de nouvelles solutions en matière de mobilité durable,
- **garder en mémoire le positionnement frontalier de notre région et d'intégrer cet élément dans leurs réflexions ou prises de décisions**, et ce afin de préserver la compétitivité et l'attractivité de notre territoire,
- **réunir leurs efforts pour permettre, dès aujourd'hui, la meilleure valorisation possible des zones d'aménagement qui sont programmées le long des axes de transport existants**, dans l'esprit de valoriser les investissements passés et d'optimiser les externalités positives pour le territoire et les entreprises de la Région.

Dans cet esprit nous faisons 3 propositions :

- 1) que les pouvoirs publics sollicitent le concours de l'Etat pour mener, à l'échelle du Nord-Pas de Calais, une expérimentation ambitieuse sur le moyen d'organiser la co-modalité dans le transport régional et international des marchandises.** Notre position de porte d'entrée de la France et de hub logistique/portuaire européen en puissance, la réalisation du canal Seine-Nord et la mise en cohérence de notre façade portuaire, justifient pleinement cette expérimentation au titre des engagements du Grenelle de l'Environnement,
- 2) que l'étude partenariale sur l'amélioration de la desserte à grande vitesse de l'aire métropolitaine de Lille soit accélérée et menée à son terme.** Cette réflexion doit dépasser toute contingence politique locale, car l'évolution de ce mode de transport déterminera le positionnement de notre région pour les 30 prochaines années,
- 3) que la Région et les collectivités, dont Lille Métropole, réunissent leurs efforts et leurs moyens pour réaliser sur le corridor nord-sud « métropole-bassin minier » une solution ambitieuse permettant de désengorger et revitaliser l'A1.** Ce corridor réunit l'ensemble des modes de transport (autoroute, voie d'eau, TGV, aérien, TER, Tram-train, bus), il constitue l'opportunité unique de créer, en partenariat avec le pôle de compétitivité I-Trans, un démonstrateur des technologies de mobilité intelligente qui se généraliseront à l'horizon 2020. »

La présente motion a été adoptée lors du Bureau de la CRCI le 4 février 2010.